

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 197

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 7 B

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« constituées »,

le mot :

« constitués ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.